

PROCÈS-VERBAL

Séance du 14 juillet 2025

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce quatorzième jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Gilles Lehouillier et les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey (partiellement), Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du président du conseil Michel Patry.

Assistent à la séance : Jean-Sébastien Gagnon, Directeur général par intérim et Caroline Asselin, greffière adjointe et assistante-greffière.

CV2733

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV2734

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV2735

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 14 juillet 2025 avec la modification au point 14 pour le remplacement par :

- Aide financière à un organisme de la communauté et financement afférent
Document d'aide à la décision DG-2025-011

Adoptée à l'unanimité

CV2736

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2737

Période de questions pour les personnes présentes

Environ vingt-cinq personnes assistent à la séance. Cinq personnes prennent la parole.

Un document est déposé par Anne-Marie Petit pendant son intervention.

CV2738

Période de questions transmises électroniquement

Une question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par la greffière adjointe et assistante-greffière.

CV2739

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville des séances du 19 juin et du 7 juillet 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'approuver le procès-verbal des séances du conseil de la Ville tenues le 19 juin et le 7 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2740

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif des séances du 19 juin et du 26 juin 2025

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues le 19 juin et le 26 juin 2025 sont déposés.

CV2741

Dépôt des listes de contrats au 30 avril 2025

Document d'aide à la décision [APP-2025-024](#)

Les listes de contrats au 30 avril 2025 sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2742

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 et des listes de crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2025-039](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 et les listes de crédits additionnels pour la même période sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2743

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par des membres du personnel d'un cabinet

Document d'aide à la décision [GRE-2025-040](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration d'Allison Labonté et de Cynthia Ménard du Bureau de la mairie, ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, déposées le 12 juin 2025, en application du *Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet*, est déposé à titre d'information.

CV2744

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2208 à même une partie de la zone L2240, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2025-041](#)

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2208 à même une partie de la zone L2240, rue Saint-Laurent, secteur Lévis) est déposé, à titre d'information.

CV2745

Dépôt du rapport du comité consultatif agricole de la réunion tenue le 1^{er} mai 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-084](#)

Le rapport du comité consultatif agricole de la réunion tenue le 1^{er} mai 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2746

Aide financière à un organisme de la communauté et financement afférent

Document d'aide à la décision [DG-2025-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2390;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder une aide financière au montant indiqué et aux conditions prévues à l'organisme de la communauté mentionné à la fiche de prise de décision DG-2025-011, et de financer cette dépense au montant maximum indiqué à cette fiche de prise de décision, à même la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité, et ce, conditionnellement au renflouement de cette réserve.

Adoptée à l'unanimité

CV2747

Renflouement de certaines réserves financières

Document d'aide à la décision [FIN-2025-034](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2328;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

De renflouer les réserves financières suivantes à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l'exercice financier 2025 :

- réserve financière pour les référendums, registres et autre qu'élection, pour un montant de 267 000 \$;
- réserve financière pour les dépenses de sécurisation des usagers des réseaux routiers, piétonniers et cyclables, pour un montant de 190 000 \$;
- réserve financière pour les projets environnementaux de la politique environnementale, pour un montant de 432 000 \$;
- réserve financière pour les projets du comité des services de proximité, pour un montant de 2 700 000 \$;
- réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire, pour un montant de 882 000 \$;
- réserve financière pour les cours d'eau, pour un montant de 305 000 \$;
- réserve financière pour le développement social et communautaire, pour un montant de 224 000 \$;
- réserve financière pour la gestion de la contamination, pour un montant de 138 000 \$;
- réserve financière pour les logements sociaux, pour un montant de 2 400 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV2748

Affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au remboursement par anticipation des refinancements lors des émissions d'obligations de novembre 2025 et de février 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2025-035](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2329;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'affecter un montant de 8 000 000 \$ de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au remboursement par anticipation des règlements d'emprunts, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision FIN-2025-035, lors des refinancements des émissions d'obligations de novembre 2025 et de février 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV2749

Entente d'offre de services à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis Desjardins entreprises

Document d'aide à la décision [FIN-2025-036](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2330;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente d'offre de services à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis Desjardins entreprises, pour une durée de quatre ans, telle que jointe à la fiche de prise de décision FIN-2025-036, et d'autoriser le maire et le trésorier ou l'assistante-trésorière par intérim à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2750

Renouvellement de la convention collective du groupe des cols bleus, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section local 2334 SCFP

Document d'aide à la décision [GCH-2025-052](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2373;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De renouveler la convention collective des cols bleus, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section local 2334 SCFP, telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2025-052, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2751

Autorisation de la tenue d'événements sur le territoire de la ville pour les mois d'août et de septembre 2025 et autorisation à la Direction du développement économique et de la promotion

Document d'aide à la décision [DEV-2025-024](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2331;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à convenir d'une entente pour l'octroi d'une aide technique et logistique à Vivre umano pour les Fêtes populaires de Lévis, édition 2025, de la valeur estimée des services indiquée à la fiche de prise de décision DEV-2025-024, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à convenir d'une entente pour l'octroi d'une aide technique et logistique à Leucan pour Promenade en camion, édition 2025, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser la Course de boîtes à savon de Lévis à utiliser la rue du Rail, entre le chemin de Charny et la rue du Terminus, ainsi que les trois stationnements attenants à la rue du Rail, pour la tenue de la Course de boîtes à savon de Lévis, éditions 2025- 2026, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2025-024.

D'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à convenir d'une entente pour l'octroi d'une aide technique et logistique à Course de boîtes à savon de Lévis pour la Course de boîtes à savon de Lévis, éditions 2025-2026, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2752

Entente de visibilité concernant Festivent de Lévis pour les éditions 2025, 2026 et 2027 à intervenir avec Festivent inc. et autorisation de participation à des événements

Document d'aide à la décision [DEV-2025-034](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2381;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente de visibilité concernant Festivent de Lévis pour les éditions 2025, 2026 et 2027 à intervenir avec Festivent inc., telle que jointe à la fiche de prise de décision DEV-2025-034, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2753

Avenant 1 à l'entente triennale de visibilité pour les Grands feux Loto-Québec éditions 2024, 2025 et 2026 à intervenir avec Les créations pyro

Document d'aide à la décision [DEV-2025-035](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2333;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'avenant 1 à l'entente triennale de visibilité pour les Grands feux Loto-Québec éditions 2024, 2025 et 2026 à intervenir avec Les créations pyro, tel que joint à la fiche de prise de décision DEV-2025-035, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2754

Entente de développement territorial du fonds régions et ruralité à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'autres partenaires

Document d'aide à la décision [DEV-2025-036](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2334;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente de développement territorial du fonds régions et ruralité à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'autres partenaires, telle que jointe à la fiche de prise de décision DEV-2025-036, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2755

Financement des dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux

Document d'aide à la décision [ENV-2025-025](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2335;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

D'affecter un montant maximum de 48 193 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la politique environnementale pour l'agrandissement des espaces d'entreposage d'Écolivres, tel que précisé à la fiche de prise de décision ENV-2025-025.

D'affecter un montant maximum de 54 732 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la politique environnementale pour la création d'un outil d'évaluation du potentiel de plantation des arbres en emprise, tel que précisé à la fiche de prise de décision ENV-2025-025.

Adoptée à l'unanimité

CV2756

Remerciements à Jean Garneau

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2338;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De remercier Jean Garneau pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, de souligner la qualité de sa contribution en matière d'urbanisme, d'architecture et de patrimoine, ainsi que son engagement citoyen.

Adoptée à l'unanimité

CV2757

Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2339;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De nommer Martial Fortin, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis, à titre de représentant des citoyennes et des citoyens de la Ville, et ce, pour un mandat d'une durée de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

CV2758

Attribution de toponymes

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-024](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2340;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'attribuer les toponymes indiqués à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-024.

Adoptée à l'unanimité

CV2759

Entente concernant l'essai d'un nouveau modèle de bulletin de vote avec la photographie des personnes candidates à intervenir avec le Directeur général des élections du Québec et la ministre des Affaires municipales

Document d'aide à la décision [BPE-2025-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2350;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'entente concernant l'essai d'un nouveau modèle de bulletin de vote avec la photographie des personnes candidates à intervenir avec le Directeur général des élections du Québec et la ministre des Affaires municipales, telle que jointe à la fiche de prise de décision BPE-2025-001, et d'autoriser le maire et la greffière et présidente d'élection à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2760

Financement de la dépense relative à la réalisation du projet de mobilier urbain et de zones d'ombrage (phase 2)

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2352;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De financer la dépense relative à la réalisation du projet de mobilier urbain et de zones d'ombrage (phase 2) et d'affecter un montant maximum de 500 000 \$, provenant de la réserve financière du comité des services de proximité relative à la réalisation de projets reliés au mandat de ce comité, tel que précisé à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-013, conditionnement au renflouement de cette réserve.

Adoptée à l'unanimité

CV2761

Aide financière à des organismes de la communauté et priorisation de projets relatifs à la qualité de vie

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2353;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'accorder une aide financière à Espace culturel d'un montant maximum de 90 000 \$, versé par phases, soit un montant maximum de 57 500 \$ pour les phases préliminaires relatives aux études, et le solde d'un montant de 33 000 \$ pour les phases subséquentes, conditionnellement au dépôt des études préliminaires relatives à son projet d'agrandissement, et d'affecter ce montant à même la réserve financière du comité des services de proximité, tel que précisé

la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-014, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

D'accorder une aide financière d'un montant maximal de 30 000 \$, soit un montant de 5 000 \$ par mois pour une période de 6 mois, à Service d'entraide St-Étienne, et d'affecter ce montant à même la réserve financière du comité des services de proximité, selon les modalités de versement indiquées à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-014, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, afin de fournir une aide financière compensatoire en lien avec la fermeture de la friperie.

De financer les dépenses relatives aux projets suivants et d'affecter un montant de 1 290 000 \$ à même la réserve financière du comité des services de proximité:

- au parc Ludger-Bastien, pour projet d'amélioration de l'aire d'accès à l'eau pour un montant de 120 000 \$;
- au parc Pointe-De La Martinière, pour un projet de stationnement sur la rue Chanterelle pour un montant de 400 000 \$;
- au parc du Rigolet, pour un projet d'ajout d'éclairage au skatepark au montant de 20 000 \$;
- projet d'asphaltage de sentiers piétonniers pour un montant de 25 000 \$;
- projet pilote pour un espace barbecue public pour un montant de 125 000 \$;
- projet de bonification du programme d'interventions dans les parcs pour la période de 2025 et 2026 et l'acquisition de structures de jeu pour un montant de 500 000 \$;
- projet au parc de la Jetée pour des rénovations et des améliorations : 100 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV2762

Désignation d'un membre au sein du conseil d'administration d'Espace MUNI

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2354;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'autoriser le dépôt de la candidature du membre du conseil de la Ville Amélie Landry au sein du conseil d'administration d'Espace MUNI, pour le poste d'administratrice représentante des municipalités de 100 000 à 499 999 individus, et de décréter que cette dernière agit conséquemment dans l'exercice de ses fonctions à titre de représentante de la Ville et de membre du conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV2763

Annexe 2.1 à la convention d'aide financière (2025-2026) à intervenir avec l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches et demande de crédit additionnel

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-029](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2376;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Dermers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'annexe 2.1 à la convention d'aide financière (2025-2026) à intervenir avec l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-029, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, de même que d'autoriser un crédit additionnel de 10 000 \$ au budget de fonctionnement de la Direction de la vie communautaire, tel qu'indiqué dans cette fiche de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV2764

Adoption du Règlement RV3552 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits visant la réduction des déchets à la source

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2025-004.pdf](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3552 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits visant la réduction des déchets à la source a pour objet d'établir un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables, de produits d'hygiène lavables, de bidet, de produits d'entretien de terrain et de composteurs domestiques ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2302 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV3552 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits visant la réduction des déchets à la source, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-MR2025-004.

Adoptée à l'unanimité

CV2765

Avis de motion du Règlement RV3553 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-022](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3553 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-022.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues Maurice-Boutin et du Juvénat et sur le boulevard Guillaume-Couture.

CV2766

Avis de motion du Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-018](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-018.

Ce règlement a pour objet de constituer et d'encadrer le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

CV2767

Avis de motion du Règlement RV3555 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-019](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3555 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-019.

Ce règlement a pour objet de constituer et d'encadrer le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

CV2768

Avis de motion du Règlement RV3542 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, et H10, habitation multifamiliale isolée (maximum 4 logements), dans la zone H1716, rue Pierre-Beaumont près de

**l'intersection de la rue de la Colombière, secteur Saint-Jean-Chrysostome)
et dépôt de projet de règlement**

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-058](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3542 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-058.

Ce règlement a pour objet d'ajouter, à la grille des spécifications applicable à la zone H1716, les classes d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, et H10, habitation multifamiliale isolée (maximum 4 logements), et de prévoir les spécifications et normes applicables pour ces classes d'usages.

CV2769

Adoption du Projet de règlement RV3542 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, et H10, habitation multifamiliale isolée (maximum 4 logements), dans la zone H1716, rue Pierre-Beaumont près de l'intersection de la rue de la Colombière, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-058](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2363 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV3542 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-058.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV2770

Avis de motion du Règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (visant à permettre les bâtiments en toile pour les usages agricoles situés en zone agricole) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-061](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-061.

Ce règlement a pour objet de permettre l'utilisation de polythène haute densité de fabrication industrielle comme revêtement extérieur pour les bâtiments comprenant un usage appartenant à la famille des usages agricoles situés dans une zone agricole.

CV2771

Adoption du Projet de règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (visant à permettre les bâtiments en toile pour les usages agricoles situés en zone agricole) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-061](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2365 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Projet de règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-061.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV2772

Avis de motion du Règlement RV3549 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux usées de Saint-Romuald) et dépôt de projet de règlement
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-066](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3549 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux usées de Saint-Romuald) et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-066.

Ce règlement a pour objet d'exiger le paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis de construction, conformément aux articles

145.21, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ,-c. A-19.1), déterminer la zone d'application du règlement, préciser les interventions visées et les travaux assujettis, spécifier les travaux, équipements et infrastructures projetés, prévoir certaines exonérations, établir une estimation du coût des travaux destinés à être financés, en tout ou en partie, au moyen de la contribution, prévoir le versement de la contribution et le calcul qui permet d'établir le montant de celle-ci, prévoir la constitution d'un fonds voué exclusivement à recueillir les contributions au développement, qui sera réservé pour la réalisation de certains objectifs et certaines fins précises et en préciser son utilisation et son administration.

CV2773

Adoption du Projet de règlement RV3549 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux usées de Saint-Romuald) et assemblée publique de consultation

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-066](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2367 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV3549 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux usées de Saint-Romuald), tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-066.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité

CV2774

Avis de motion du Règlement RV3550 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Desjardins) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-079](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3550 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Desjardins) et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-079.

Ce règlement a pour objet d'exiger le paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis de construction, conformément aux articles 145.21, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), déterminer la zone d'application du règlement, préciser les interventions visées et les travaux assujettis, spécifier les travaux, équipements et infrastructures projetés, prévoir certaines exonérations, établir une estimation du coût des travaux destinés à être financés, en tout ou en partie, au moyen de la contribution, prévoir le versement de la contribution et le calcul qui permet d'établir le montant de celle-ci, prévoir la constitution d'un fonds voué exclusivement à recueillir les contributions au développement, qui sera réservé pour la réalisation de certains objectifs et certaines fins précises et en préciser son utilisation et son administration.

CV2775

Adoption du Projet de règlement RV3550 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Desjardins) et assemblée publique de consultation

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-079](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2370 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Émilie Landry

D'adopter le Projet de règlement RV3550 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Desjardins), tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-079.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité

CV2776

Avis de motion du Règlement RV3551 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Saint-Nicolas) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-080](#)

Le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3551 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout,

l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Saint-Nicolas) et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-080.

Ce règlement a pour objet d'exiger le paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis de construction, conformément aux articles 145.21, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), déterminer la zone d'application du règlement, préciser les interventions visées et les travaux assujettis, spécifier les travaux, équipements et infrastructures projetés, prévoir certaines exonérations, établir une estimation du coût des travaux destinés à être financés, en tout ou en partie, au moyen de la contribution, prévoir le versement de la contribution et le calcul qui permet d'établir le montant de celle-ci, prévoir la constitution d'un fonds voué exclusivement à recueillir les contributions au développement, qui sera réservé pour la réalisation de certains objectifs et certaines fins précises et en préciser son utilisation et son administration.

CV2777

Adoption du Projet de règlement RV3551 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Saint-Nicolas) et assemblée publique de consultation

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-080](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2372 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Projet de règlement RV3551 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Saint-Nicolas), tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-080.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil Ann Jeffrey quitte son siège avant le point suivant.

CV2778

Adoption du Règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny)
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-070](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'exiger un écran tampon sur un terrain sur lequel l'usage exercé fait partie des familles commerciale ou industrielle, le long d'une ligne arrière d'un terrain utilisé pour un usage de la famille d'habitation, dans la zone C1563 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2368;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2469.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil Ann Jeffrey reprend son siège.

CV2779

Adoption du Règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usages complémentaires aux usages agricoles)
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-086](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistant-greffière mentionne que le Règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet sur un terrain où l'un des usages principaux autorisés fait partie de la famille agricole :

- de permettre que la classe d'usages C101, restauration (restaurant, prêt-à-emporter, traiteur, etc.), déjà autorisée comme usage complémentaire à un usage agricole, soit exercée dans un camion de cuisine;
- d'autoriser un seul camion de cuisine par productrice ou producteur agricole;
- D'autoriser, à titre complémentaire aux usages agricoles, la vente et le service de consommation d'alcool, dans la mesure où cet usage est associé aux usages et classes d'usages suivants :
 - C101, restauration (restaurant, prêt-à-emporter, traiteur, etc.);
 - salle de réunion ou de réception;
 - transformation de produits agricoles pour la fabrication d'alcool ou d'un produit alcoolisé;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2377 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2658.

Adoptée à l'unanimité

CV2780

Adoption du Règlement RV3523 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, dans la zone M0108, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-091](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3523 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter le groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, dans la grille des spécifications de la zone M0108, et d'y prévoir les normes et spécifications et afférentes;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2378;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV3523 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2659.

Adoptée à l'unanimité

CV2781

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2782

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV2783

Félicitations à Mon quartier de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Mon quartier de Lévis pour l'excellence dans l'organisation et la tenue d'activités lors de la troisième édition de La grande tablée, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2784

Félicitations à Breakeyville en Fête!

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Breakeyville en fête! pour l'excellence dans l'organisation et la tenue d'activités le 24 juin 2025 lors de la Fête nationale à Breakeyville, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2785

Condoléances aux membres de la famille et aux proches de Jacline Bussièrès

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille et aux proches de madame Jacline Bussièrès, décédée à l'âge de 93 ans.

Adoptée à l'unanimité

CV2786

Félicitations pour l'organisation du tournoi provincial de baseball de Lévis-centre

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les organisateurs et bénévoles pour l'excellence dans l'organisation et la tenue d'activités lors du tournoi 9U opti-atome 2025, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2787

Motion de félicitations à l'Office municipal d'habitation de Lévis

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lévis a pour mission d'offrir aux personnes seules et aux familles des logements sociaux et communautaires de qualité, à coût abordable, en tenant compte de leurs ressources financières limitées;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lévis agit en conformité avec des valeurs humaines fortes, en proposant à ses locataires des services adaptés, respectueux de leur dignité, et en favorisant leur développement personnel ainsi que leur implication sociale et communautaire;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lévis offre gratuitement, à l'ensemble des citoyennes et citoyens de Lévis, un Service d'aide à la recherche de logement;

ATTENDU QUE le Service d'aide à la recherche de logement a été marqué par une hausse significative de 40 % des demandes en 2025;

ATTENDU QUE malgré cette augmentation importante de la demande, l'Office municipal d'habitation de Lévis a su faire preuve d'une remarquable proactivité, d'un engagement soutenu et d'une gestion exemplaire pour répondre efficacement à l'ensemble des demandes;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lévis a su maintenir la qualité de ses services, tout en assurant une continuité dans le soutien communautaire offert en concertation avec les ressources du milieu et qu'il est un partenaire essentiel et un collaborateur précieux de la Ville de Lévis;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

Que le conseil de la Ville de Lévis adresse ses plus sincères félicitations à l'Office municipal d'habitation de Lévis pour son travail acharné, son professionnalisme et son dévouement envers la population lévisienne;

Que cette motion de félicitations soit transmise officiellement à la direction générale de l'Office municipal d'habitation de Lévis, ainsi qu'à l'ensemble de son personnel, en reconnaissance de leur contribution exceptionnelle au bien-être de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

CV2788

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2789

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18h 41 levée de la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Caroline Asselin, greffière adjointe
et assistante-greffière

Michel Patry, président du conseil